

**Séance ordinaire du 22 juin 2023**

\*\*\*\*\*

L'an 2023, le 22 juin 2023 à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

**PRESENTS :**

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Pierre COTSAS, Olivier LAFEUILLE, Luc DUTRUCH, Pierre SEVAL, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Pierre DURAND, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, , Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA,

**EXCUSES :**

Monsieur Pascal COURTAZELLES ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS  
Monsieur Cédric CHALARD ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE  
Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE  
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Madame Laetitia DA COSTA  
Madame Sylvie BRISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LAFEUILLE

**ABSENTS :**

Monsieur Hubert LAPORTE,  
Madame Sylvie AYAYI  
Madame Sylvie FONTENEAU  
Madame Céline MAZIERES

**Secrétaire de séance :** Madame Emmanuelle FAVRE

**Date de convocation :** 12/06/2023

Nombre de Conseillers : 22  
Nombre de Conseillers en exercice : 22  
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 16

**D.2023-06-02 : *Projet de RER Métropolitain, aménagement des espaces publics de desserte de la gare de Sainte-Eulalie- signature de la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage et de financement - autorisation de signature***

Madame Nanou LAURENTJOYE et Monsieur DUTRUCH se déportent.

Madame Nanou LAURENTJOYE quitte la salle.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 08 juin 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16

Vu l'article L 2422-12 de la Commande Publique

Vu les statuts de la Communauté de communes

Considérant le projet d'aménagement des espaces publics de la gare Eulalie dans le cadre du projet global de RER Métropolitain.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023  
Reçu en préfecture le 03/07/2023  
Publié le  
ID : 033-243301249-20230626-2023\_06\_02-DE

Considérant la demande de la commune de Sainte-Eulalie sur la participation de la Communauté de communes Les Rives e la Laurence

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de :

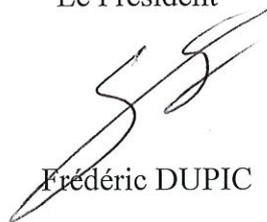
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage et de financement pour le projet de RER Métropolitain, aménagement des espaces publics de desserte de la gare de Sainte-Eulalie annexée

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage et de financement pour le projet de RER Métropolitain, aménagement des espaces publics de desserte de la gare de Sainte-Eulalie annexée

Fait à Saint-Loubès, le 26 juin 2023

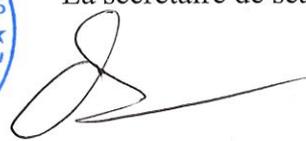
Le Président



Frédéric DUPIC



La secrétaire de séance



Emmanuelle FAVRE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)